

En collaboration avec
Marie-Violaine BOUILLY-DENIAU
Audrey MOUNEAU-LALLEMENT
Laura DA ROCHA
AVOCATS A LA COUR

SELARL FREDERIC BLANC - MJO -
MANDATAIRES JUDICIAIRES
Mandataires Judiciaires
7 Promenade des Cours - CS 60405
86010 POITIERES CEDEX
en qualité de LJ BELLICAUD JOHAN

Poitiers, le 27 avril 2022

Note d'Honoraires

Affaire : ME BLANC (LJ BELLICAUD JOHAN) / RENOU (REITERATION VENTE FORCEE) NS
Nos Réf. : 2022059/DN/NS

Vos Réf. : LJ 27/03/2017- Monsieur BELLICAUD JOHAN- 2161
Site de POITIERES
FB/COL/LIT IMM

Facture n° : F22286

Juridiction : Assignation devant le Tribunal judiciaire de POITIERES – réitération vente forcée
- Ouverture dossier, étude des pièces, DRSU, projet assignation

Honoraires.....500,00 €

Total H.T.....500,00 €

TVA 20,00 %.....100,00 €

TOTAL T.T.C.....600,00 €

Nicolas DUFLOS

A régler

Cette facture est à acquitter à l'ordre de Société Civile Professionnelle Nicolas DUFLOS, Anne de CAMBOURG.
N° de TVA intra-communautaire de l'émetteur: FR 59309467975.

RIB: 10558 02663 20863700200 59 SCP AVOCATS DUFLOS CAMBOURG
IBAN : FR76 1055 8026 6320 8637 0020 059 || SWIFT BIC : TARNFR2L – CONNECTING BIC : NORDFRPP

Les frais de fonctionnement du Cabinet comprennent : les frais de secrétariat, ouverture du dossier, frais de correspondance, photocopie, fax et téléphone.

EN VOTRE AIMABLE REGLEMENT A RECEPTION

Toute somme non payée dans les 30 jours est susceptible de porter intérêt à taux légal à trois fois le taux de l'intérêt légal, outre une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 € (Art. D441-5 du Code de commerce). Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire, sur justification (art. L.441-6 al. 12 du Code de commerce).

14 Boulevard Chassigne – CS 60062 86002 POITIERES CEDEX – Téléphone 05 49 88 96 40 – Fax 05 49 88 77 06
(Parking privé -7 rue du Moulin, 86000 Poitiers)
E-mail : avocats@interpc.fr
Membre d'une association agréée, le règlement des honoraires par chèque est accepté